



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Edith BOULIANNE
Elsa MRZYGLOD
Elly THEUNISSEN

RAPPORT D'ÉVALUATION

Podologie-Podothérapie et
Bandagisterie-Orthésologie-
Prothésologie

Haute École Léonard de Vinci
(HELDV)

26.06.2018

Table des matières

Podologie-Podothérapie : Haute École Léonard de Vinci	3
Contexte de l'évaluation	3
Synthèse	4
Présentation de l'établissement et du programme évalué	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes	7
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	7
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	8
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	8
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme	9
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	9
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	9
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	11
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	11
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	11
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	12
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	12
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	14
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	14
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	14
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	15
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]	15
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue.....	16
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	16
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	16
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	16
Conclusion.....	17
Droit de réponse de l'établissement	18

Podologie-Podothérapie : Haute École Léonard de Vinci (HELDV)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du bachelier en Podologie. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 8 et 9 mars 2018 à la Haute École Léonard de Vinci (HELDV), accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré quatre représentants des autorités académiques, vingt-et-un membres du personnel, huit étudiants, deux diplômés. Il faut mentionner ici avec grand regret qu'aucun représentant du monde professionnel n'a pu être rencontré lors de la visite d'évaluation.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Edith BOULIANNE, experte de la profession et présidente du comité des experts
- Elsa MRZYGLÓD, experte étudiante
- Elly THEUNISSEN, experte en gestion de la qualité

¹ Un bref résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

FORCES PRINCIPALES

- Politique de gouvernance institutionnelle définie avec précision et communiquée avec clarté
- Politique qualité institutionnelle ambitieuse et volontaire
- Bonne articulation entre le plan d'action institutionnel et le plan d'action de la section
- Conception pointue de la recherche appliquée en Podologie
- Présence de praticiens dans l'équipe enseignante qui contribuent à actualiser la formation
- Présence d'un Centre de Podologie géré par la section
- Matériel spécialisé et à la pointe
- Services d'appui institutionnels à disposition de la section

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Faible communication avec les milieux professionnels et les anciens étudiants
- Évaluations des enseignements par les étudiants non systématiques
- Décalage entre les attentes des maîtres de stage et les attentes de la section concernant les finalités des stages
- Apprentissage de l'anglais insuffisant
- Coordination pédagogique réduite au sein de l'équipe enseignante
- Accompagnement hétérogène du TFE

OPPORTUNITÉS

- Consensus fort au sein de la section pour une augmentation du nombre d'années d'études à quatre
- Nouveaux locaux mis à court et à moyens termes à disposition de la section

MENACES

- Mobilisation difficile des experts disciplinaires et des maîtres de stage
- Lieux de stage en nombre réduit

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

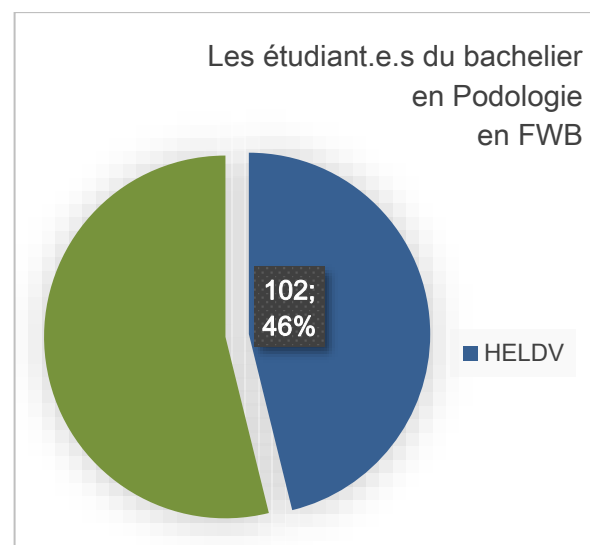
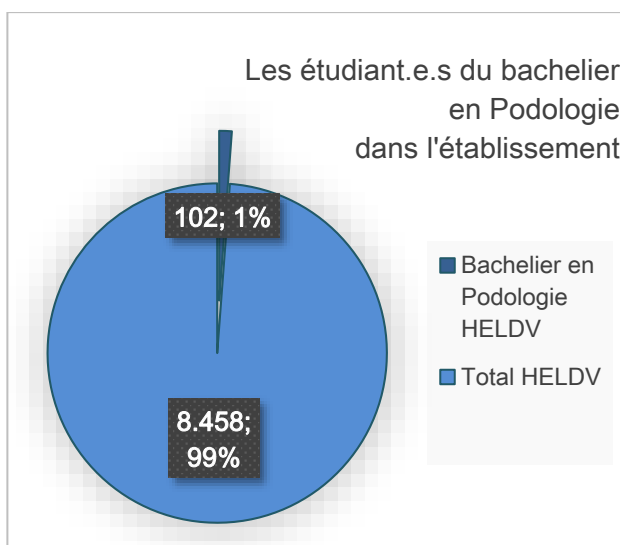
- Prioriser davantage, faire des choix et clarifier l'attribution des missions aux enseignants pour en faire un projet commun et développer une culture qualité
- Organiser un dialogue structurel avec les maîtres de stage pour assurer l'évaluation adéquate des étudiants d'une part et d'autre part pour les impliquer davantage dans l'évaluation de la qualité du programme
- Favoriser les interactions entre les enseignants, entre les étudiants et entre ces deux groupes afin d'améliorer la standardisation des descriptifs des unités d'enseignement, leur contenu et les critères d'évaluation
- Standardiser et formaliser le processus de détermination des critères d'évaluation des acquis d'apprentissages pour les stages et le TFE

- Dresser un portrait de tous les endroits de stage possibles pour les podologues, explorer les nouvelles possibilités de partenariats et élaborer une stratégie pour augmenter le nombre et la qualité des lieux de stage
- Envisager une révision des conditions de stage pour arriver à un meilleur alignement entre l'offre et la demande pour des lieux de stage de qualité
- Planifier une rencontre entre tous les promoteurs des TFE afin de discuter de la méthode d'encadrement du TFE et s'assurer de l'utilisation d'une grille d'évaluation commune
- Trouver des moyens de communication efficaces entre tous les enseignants du cursus de podologie (et par sous-groupes d'UE) et déterminer les actions à entreprendre afin de systématiser la communication pour que l'amélioration du programme de podologie progresse
- S'assurer que les experts disciplinaires possèdent les compétences pédagogiques nécessaires, notamment pour intégrer leurs cours au sein des unités d'enseignement et évaluer les acquis d'apprentissages de manière structurée et critériée
- Continuer à faire des ateliers avec les enseignants pour développer leur utilisation des outils informatiques

Haute École Léonard de Vinci (HELDV) : bachelier en Podologie

La Haute École Léonard de Vinci (HELDV) est composée de cinq instituts : l'ECAM, l'Ecole normale catholique du Brabant Wallon, l'Institut libre Marie Haps, l'Institut Paul Lambin et l'Institut Parnasse-ISEI, situés sur Bruxelles et sur Louvain-la-Neuve. La HELDV appartient au réseau libre confessionnel (SeGec) et propose aujourd'hui vingt-six formations de bacheliers, sept masters et neuf spécialisations. Avec une population de plus de 8.000 étudiants, la HELDV est l'une des plus importantes hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Le bachelier en Podologie est l'un des programmes d'études dispensés par l'Institut Parnasse-ISEI et relève de la Catégorie paramédicale. L'Institut Parnasse-ISEI représente plus d'un tiers de la population étudiante de la HELDV ; son offre de formations est large et recouvre des bacheliers (Soins infirmiers, Sage-femme, Éducation Physique, Coaching sportif, Éducateur spécialisé, Ergothérapie, Psychomotricité), un master (Kinésithérapie) et des spécialisations (Anesthésie, Gériatrie et psychogériatrie, Oncologie, Pédiatrie et néonatalogie, Soins péri-préparatoires, Santé communautaire, Santé mentale et psychiatrie, Soins intensifs et aide médicale urgente). En 2015-2016, le bachelier en Podologie, objet du présent rapport, représentait pour sa part 1% de la population étudiante de la HELDV.



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 Le comité des experts (ci-après « le comité ») a pu observer un sentiment de fierté partagée au sein de la section : tous les intervenants entendus ont tenu un discours positif à son sujet et semblent en accord avec les valeurs de l'institution.
- 2 Les autorités académiques de la Haute École (HE) se montrent pleinement conscientes que la gestion transversale des écoles fusionnées est un défi et que celui-ci nécessite de mettre en place une série d'interactions pour l'enseignement, la recherche et les services à la société, tous des axes de décentralisation essentiels dans la stratégie institutionnelle. Elles facilitent l'articulation de la gestion de la qualité entre le niveau institutionnel et le niveau du programme.
- 3 Des projets ambitieux, nombreux, relient la section à la HE dans son ensemble. Le comité a constaté qu'il y a une vraie articulation entre le plan d'action de la section et le plan d'action de la HE. Toutefois, le comité s'interroge sur la faisabilité de ces plans d'actions, compte tenu de la charge de travail qu'ils supposent.
- 4 Il y a une réelle compréhension de la part des autorités académiques des enjeux que sous-tend le décret Paysage². Le comité a perçu le désir de supporter les enseignants, tant par l'uniformisation des processus administratif et technique que par l'amélioration des services supports pour le développement pédagogique au sein de la HE.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 5 La politique qualité de la HE est ambitieuse et prend forme dans un plan d'action stratégique qui comporte un grand nombre d'actions bien définies et placées dans un échéancier. Nombre de ces actions se retrouvent dans le plan d'action de la section de Podologie-Podothérapie. Celui-ci comporte également des actions prioritaires et définies avec précision pour lesquelles des enseignants peuvent être chargés de missions (outre leur charge d'enseignement). La coordination du plan d'action de la section de Podologie-Podothérapie semble bien mise en place et opérée de manière systématique au moyen de réunions d'une demi-journée toutes les deux semaines. L'état d'avancement du plan d'action est établi annuellement.
- 6 Malgré le fait que les étudiants ne sont pas ou peu représentés dans les organes de concertation de l'établissement, au niveau du programme, on attribue un rôle actif aux étudiants notamment par le biais de la fonction de délégué de classe.

² Décret du 7 novembre 2013 « définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ».

- 7 Les mesures prises pour résoudre les problèmes soulevés par les étudiants ne sont pas toujours suffisamment formalisées ni communiquées.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 8 Pour le développement continu de la qualité du bachelier, la section assure la révision périodique de son programme d'études en prenant notamment en compte les résultats d'évaluations des enseignements par les étudiants (EEE), quand bien même si celles-ci ne sont pas mises en œuvre systématiquement.
- 9 Le comité a constaté que les EEE ne sont pas réalisées de manière systématique au sein de la section (elles l'ont été dans le passé). Le comité soutient le projet à court terme du Service d'aide à la réussite de la HELDV consistant à réaliser à nouveau des EEE de manière systématique. Le retour des étudiants pourra ainsi contribuer à améliorer le programme d'études en Podologie.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 10 L'information et la communication interne semblent satisfaisantes.
- 11 Le comité a toutefois remarqué que certains enseignants étaient conscients du fait que l'intégration des cours en unités d'enseignement (UE) ne répond pas encore totalement aux prescrits du décret Paysage en raison notamment d'une coordination insuffisante entre enseignants par manque de temps.

RECOMMANDATIONS

- 1 Prioriser davantage le plan d'action, c'est-à-dire opérer des choix parmi les actions à entreprendre, et attribuer les actions à des responsables identifiés au sein de la section pour projet collectif et développer une culture qualité partagée et participative.
- 2 Mettre en place des modalités de collaboration entre les enseignants leur permettant de finaliser l'intégration des cours en UE.
- 3 Réaliser des EEE de manière systématique.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 L'équipe enseignante est constituée de nombreux podologues qui sont des maîtres de formation pratique mais aussi des experts disciplinaires. Ainsi, dès leur entrée dans la formation, les étudiants sont en contact avec des praticiens. Le comité a apprécié l'utilisation par ceux-là d'exemples cliniques récents, qu'ils rencontrent dans leur pratique quotidienne. Il s'agit d'une bonne pratique qui permet, entre autres, d'actualiser la formation.
- 2 L'évolution rapide du métier de podologue, notamment sur le plan législatif et le plan technique, requiert un travail d'adaptation du programme d'études. La section apparaît consciente de ce défi et des enjeux qu'il sous-tend.
- 3 Le comité a constaté que les étudiants sont satisfaits du programme de Podologie offert à la HELDV.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 4 Il semble y avoir peu de communication entre la section de Podologie-Podothérapie de la HELDV et l'Association belge des Podologues, qui est pourtant l'une des principales associations professionnelles dans le domaine.
- 5 Le comité a également constaté que le dialogue avec les professionnels, indispensable pour maintenir le programme d'études à jour, n'est ni structuré ni systématique. La section mène pourtant des démarches actives afin d'établir un tel dialogue avec les professionnels mais se heurte à plusieurs difficultés : les professionnels sont peu nombreux, très sollicités et peu réactifs.
- 6 Le même constat peut être fait pour les anciens étudiants : en effet, la section ne fait pas de suivi systématique des étudiants à la sortie des études. Pourtant, les diplômés pourraient enrichir le programme en communiquant sur les évolutions du métier de podologue et en augmentant l'offre de lieux de stages.
- 7 La section éprouve des difficultés non négligeables à mobiliser les experts disciplinaires et les maîtres de stage. Il s'avère qu'il est difficile de les impliquer dans le cadre de réunions de coordination. L'absence de dialogue structuré et suffisamment régulier avec ces acteurs de la formation est dommageable, notamment dans la mesure où ils participent activement à l'évaluation des étudiants, et influencent donc leurs parcours.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mettre en place un dialogue structuré et régulier avec les maîtres de stage pour, d'une part, assurer une évaluation adéquate des acquis d'apprentissage des étudiants et, d'autre part, les impliquer davantage dans l'évaluation de la qualité du bachelier.
- 2 Développer et structurer davantage les relations avec les autres acteurs de terrain qui n'entrent pas au sein de l'école, c'est-à-dire mettre en place un dialogue structuré et régulier avec les anciens étudiants et les milieux professionnels.
- 3 Renforcer la communication avec l'Association belge des Podologues pour renforcer la communication avec le milieu professionnel et favoriser ainsi les procédures relatives aux stages, au recrutement, à la visibilité de la section et, de manière plus générale, de la podologie.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Le programme d'études apparaît comme cohérent et bien organisé. L'alignement avec le référentiel de compétences semble adéquat et menant aux acquis d'apprentissage terminaux.
- 2 Les acquis d'apprentissage terminaux sont formulés adéquatement.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 3 La formation comporte une bonne articulation entre théorie et pratique. Dès le bloc 1, les étudiants ont un grand nombre de travaux pratiques.
- 4 Le comité a noté qu'une légère discordance a été soulevée entre les techniques de fabrication vues en cours et les techniques vues en stage, les enseignants se focalisant peut-être trop exclusivement sur certaines méthodes et certains matériaux. Lors des stages, les étudiants peuvent être parfois « déroutés » par les méthodes et les matériaux, même si cela leur permet d'apprendre.
- 5 Le comité a constaté la volonté de l'équipe enseignante de former les étudiants à l'interdisciplinarité par la mise en place d'UE interdisciplinaires afin de développer chez les étudiants des compétences transversales paramédicales. Certains enseignants ont déjà entamé ce travail en intégrant progressivement d'autres disciplines paramédicales dans leur cours.
- 6 La section dispose d'une cellule de recherche très active qui a une approche pointue de la recherche appliquée en podologie.
- 7 Les enseignants ont pleinement conscience de la nécessité d'intégrer la recherche dans la pratique de la podologie. Ainsi, une structure beaucoup plus axée qu'avant sur la recherche scientifique a été développée pour le travail de fin d'études (TFE).
- 8 Les TFE sont de très bonne qualité grâce à un bon encadrement pédagogique (une bonne organisation, une bonne préparation – qui s'amorce dès le bloc 2 – et une bonne évaluation) et scientifique (une bonne méthodologie scientifique). Les sujets sont pertinents ; le comité a apprécié qu'il y ait 60% de sujets expérimentaux.
- 9 Le comité tient à relayer à l'équipe enseignante les inquiétudes d'une possible disparité dans l'encadrement des TFE.
- 10 La formation comporte 600 heures de stage. C'est une force d'avoir des stages prévus pendant les trois blocs. C'est également une force d'avoir différents types de stages : au centre de podologie (CPO), dans des maisons de repos et de soins, dans des

cliniques (notamment pour des personnes handicapées). Les stages réalisés à la clinique-école de la HE sont par ailleurs très bien perçus des étudiants.

- 11 L'évaluation des stages s'appuie sur un référentiel de compétences clair et structuré.
- 12 Il semble y avoir un décalage entre les attentes des maîtres de stage quant au cahier des charges des étudiants-stagiaires et les attentes de la section et de la HE quant au tutorat nécessaire sur les lieux de stage.
- 13 La gestion des lieux de stage semble difficile en raison de leur nombre réduit. En effet, les maîtres de stage disposés à accueillir des stagiaires sont peu nombreux. Si la quantité n'est pas suffisante, il y a un risque que tous les étudiants n'aient pas l'occasion d'avoir un stage de qualité.
- 14 Certains aimeraient avoir la possibilité de relier le TFE à leur stage du bloc 3.
- 15 L'enseignement de l'anglais au sein de la formation paraît insuffisant au comité, tant pour le traitement de la littérature scientifique que pour la mobilité internationale des étudiants (les partenaires étrangers exigent un minimum de 6 ECTS d'anglais).
- 16 Malgré une information sur la mobilité internationale diffusée à tous les étudiants, les étudiants ne semblent pas y voir clair et l'inclusion d'un séjour Erasmus dans le cadre des 3 ans de formation est perçue comme complexe.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 17 Il semble y avoir un léger déséquilibre quant à la charge de travail des étudiants. Le comité n'a pas réussi à déterminer la cause de ce déséquilibre.
- 18 La flexibilisation du parcours de l'étudiant, promue par le décret Paysage, est perçue comme un risque. En effet, l'équipe pédagogique craint que cela puisse entraîner au fur et à mesure un allongement significatif de la durée moyenne des études, surtout pour les étudiants qui présentent des difficultés dès l'entrée dans le programme.
- 19 Le comité a constaté un consensus fort entre toutes les parties prenantes de la section pour une augmentation du nombre d'années d'études à quatre.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 20 Les exigences et les modalités d'évaluation sont communiquées en temps utile aux étudiants.
- 21 Le comité a constaté l'absence d'un processus de vérification régulier et coordonné de l'alignement entre le contenu des UE, les méthodes pédagogiques utilisées et les modalités d'évaluation. En effet, les évaluations sont prises en charge par chacun des enseignants, sur la base des fiches UE. Par conséquent, les évaluations intégrées sont encore peu développées au sein de la section.
- 22 Le comité n'a pas pu constater que toutes les évaluations sont fondées sur des critères d'évaluation explicites reliés aux degrés d'acquisition des compétences stipulés par le référentiel des compétences.

RECOMMANDATIONS

- 1 Favoriser les interactions entre les enseignants, entre les étudiants et entre ces deux groupes afin d'améliorer la standardisation des descriptifs des UE, leur contenu et les critères d'évaluation.
- 2 Vérifier régulièrement l'alignement entre contenu des UE, dispositifs pédagogiques et modalités d'évaluation.
- 3 Poursuivre les discussions interdisciplinaires entre enseignants des mêmes UE afin d'augmenter la cohérence entre discipline et améliorer les liens interdisciplinaires entre étudiants du secteur paramédical, de sorte que l'intégration des disciplines « gagne du terrain », aussi bien dans les cours que dans les évaluations.
- 4 Poursuivre les efforts afin d'améliorer l'adéquation entre les milieux de la recherche et de la pratique en clinique.
- 5 Standardiser et formaliser le processus de détermination des critères d'évaluation des apprentissages, des TFE et des stages.
- 6 Dresser une liste de tous les endroits de stage possibles pour les podologues, explorer les nouvelles possibilités de partenariats et élaborer une stratégie pour augmenter le nombre et la qualité des lieux de stage.
- 7 Clarifier les attentes relatives au stage pour les maîtres de stage et pour la HE.
- 8 Envisager une révision des conditions de stage pour arriver à un meilleur alignement entre l'offre et la demande pour des lieux de stage de qualité. Parmi les questions à se poser : Qu'est-ce qui doit être vu en cours et en stage ? Quelles sont les tâches de mentorat minimum attendues d'un maître de stage et devrait-il y avoir une rémunération de ceux-ci ? Est-ce que des compétences minimum (en quantité et en qualité) à atteindre par l'étudiant sont déterminées ?
- 9 Mettre à disposition des étudiants un portfolio sur les différentes techniques de fabrication existantes pour qu'il puisse y faire recours au cours de ses études et de sa carrière.
- 10 Planifier une rencontre entre tous les promoteurs des TFE afin de discuter de la méthode d'encadrement du TFE et s'assurer de l'utilisation d'une grille d'évaluation commune.
- 11 Explorer la possibilité de faire un stage en lien avec le sujet du TFE.
- 12 Inclure davantage d'anglais dans l'UE correspondante.
- 13 Veiller à ce que la charge de travail des étudiants soit davantage équilibrée.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 La charge de travail pour les enseignants est élevée et cela reste un défi. En effet, Les enseignants ont de la difficulté à trouver du temps et des moments pour se concerter tous ensembles.
- 2 Le comité a perçu la volonté de l'équipe enseignante d'améliorer le programme afin de corriger les quelques erreurs décelées après l'implémentation du décret Paysage.
- 3 Tous les enseignants de la section doivent obtenir le CAPAES, ce qui contribue à assurer la qualité du corps professoral et la formation continue pour la première période de 6 ans. Les experts disciplinaires n'ont pas l'obligation de soutenir le CAPAES. Cela implique une responsabilité supplémentaire pour la section, qui doit s'assurer que les experts possèdent les qualités pédagogiques nécessaires, notamment pour construire leurs cours au sein des UE et évaluer les apprentissages de manière structurée, critériée.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 4 Les locaux dédiés aux travaux pratiques sont bien entretenus mais malheureusement insuffisants : manque de place, manque de lumière et d'aération naturelles, manque de chauffage. La section en est bien consciente : le plan d'amélioration à court terme ainsi que le nouveau plan d'aménagement à moyen terme apparaissent tout à fait pertinents. Le comité tient à souligner encore néanmoins que les étudiants disposent d'ores et déjà de tout le matériel professionnel dont ils ont besoin.
- 5 Les étudiants de bloc 3 sont fort satisfaits du stage au sein de la HE (« Centre de podologie ») où ils disposent de matériel « dernier cri ».
- 6 Le comité a pu constater, en effet, que la section de podologie s'est dotée d'un système de caméra d'analyse et d'un système de CAO/FAO ce qui est en corrélation avec l'évolution du métier de podologue et la transformation de la plupart des installations dans les milieux professionnels.
- 7 La section bénéficie d'un bon support informatique pour les logiciels spécifiques à la profession. Les outils informatiques transversaux développés par la Haute Ecole sont toutefois encore peu utilisés par la section.
- 8 Le comité souhaite souligner ici que la plateforme Moodle pourrait davantage être utilisée par l'équipe enseignante.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 9 Le programme offre une gamme élaborée d'activités de soutien à la réussite.
- 10 Le comité a relevé l'absence de mentorat entre les étudiants des blocs 1, 2 et 3.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 11 Le comité a pu constater que la HE a mis des ressources humaines à disposition autant pour les TI de toutes les sections que pour le matériel informatique spécifique de la section de podologie. Les nombreuses fonctionnalités des TI demeurent toutefois peu utilisées par les enseignants (utilisation principale pour déposer de documents) bien qu'elles seraient utiles pour récolter des données utiles pour le pilotage du programme.

RECOMMANDATIONS

- 12 Trouver des moyens de communication efficaces entre tous les enseignants du cursus de podologie (et par sous-groupes d'UE) et déterminer les actions à entreprendre afin de systématiser la communication pour que l'amélioration du programme de podologie progresse.
- 13 Envisager une solution pour s'assurer que les experts disciplinaires possèdent les qualités pédagogiques nécessaires, notamment pour construire leurs cours au sein des UE et évaluer les apprentissages de manière structurée, critériée.
- 14 Continuer à assurer une veille technologique afin de respecter les standards du domaine de la podologie au fil de son évolution.
- 15 Continuer à faire des ateliers avec les enseignants pour développer leur utilisation des outils informatiques.
- 16 Sonder auprès des étudiants l'intérêt et le besoin d'instaurer un mentorat entre les étudiants des différents blocs.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 L'entité a effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.
- 2 Le comité a apprécié le tandem formé par les deux coordonnateurs de l'autoévaluation, dont l'un possédant une expérience antérieure de coordonnateur d'autoévaluation dans le cadre du processus AEQES. Il s'agit d'une bonne pratique mise en place par la coordination qualité institutionnelle.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 L'analyse SWOT est bien élaborée : la section a une bonne capacité d'autocritique. Ses acteurs sont capables de nommer à la fois les forces et faiblesses du programme ainsi que les opportunités et les menaces émanant de leur environnement.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 4 Le comité tient à souligner positivement la concrétude du plan d'action de la section présenté dans le dossier d'autoévaluation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Prioriser davantage les actions à mener et opérer des choix, s'accorder le droit de ne pas entreprendre certaines actions.

Conclusion

Pour conclure, le comité tient à souligner ici, à nouveau, la qualité du dossier d'autoévaluation, de la documentation fournie lors de la visite d'évaluation et des documents élaborés par la commission qualité de la HELDV. Le plan d'action y est bien défini, tant au niveau de la Haute École que de la section.

Les actions à entreprendre y étant nombreuses, le comité souhaite que la section de Podologie soit en mesure de prioriser les plus importantes. Pour cela et pour mettre en œuvre les quelques recommandations de ce rapport, tous les enseignants de la section devront trouver des moyens pour maximiser la communication entre eux et développer la coordination au sein de la section.

La section de Podologie de la HELDV bénéficie d'une structure qualité déjà bien implantée. Ainsi, il apparaît clair au comité que la section pourra donner suite à cette évaluation externe et poursuivre l'amélioration du bachelier en Podologie.

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement est en accord avec la version amendée du rapport d'évaluation (version reçue le 21 juin 2018).

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ³	Point ⁴	Observation de fond

Damien Huvelle
Directeur-Président de la Haute
Ecole Léonard de Vinci



Vincent Vanderlin
Coordonnateur



³ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

⁴ Mentionner le numéro précédant le paragraphe.